



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 05 JUILLET 2023 - N° 2023/63

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3<sup>ème</sup> session ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 28 juin 2023

Date affichage : 06 juillet 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 2

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Claude NEREAU, Gaëtan BUREAU et Christophe METREA

Etaient excusés : Charlotte DENIS-CUVILLIER, Claire RAMBEAU-LEGER et Marc LIONARD,

Etait absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Claude NEREAU

**OBJET :** Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation (THLV Taxe d'Habitation des Logements Vacants)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les dispositions de l'article 1407bis du Code Général des Impôts, permettant au Conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

**CONSIDERANT** que la commune de Montguyon est inscrite dans le programme « Petites Villes de Demain » (PVD), fera l'objet d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat(OPAH),

**CONSIDERANT** qu'il existe un nombre important de logements vacants sur le territoire de la commune de Montguyon, VU l'Article 1407bis du Code Général des Impôts,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE par 12 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 voix ABSTENTION :**

- **D'ASSUJETTIR** les logements vacants du territoire de la commune de Montguyon, à la taxe d'habitation,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services compétents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Ont signé au Registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Julien MOUCHEBOEUF

